



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# De nouveaux moyens pour le développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville

**Paris, le 18 juin 2014** – A l'occasion des Journées d'échanges sur le renouvellement urbain, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, et Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, ont lancé ce jour deux actions structurantes pour le développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville : **la signature d'une convention d'objectifs entre la Caisse des Dépôts et le ministère chargé de la ville pour les quartiers prioritaires, et le lancement de « FONCIEREMENT QUARTIER »**<sup>1</sup>.

**La convention d'objectifs entre la Caisse des Dépôts et le ministère chargé de la ville pour les quartiers prioritaires.** Elle confirme l'engagement de la Caisse des Dépôts au côté des acteurs impliqués dans les politiques publiques au service des quartiers prioritaires et de leurs habitants. La ministre a insisté sur l'importance du développement économique dans les territoires cibles pour qu'il permette de retrouver une dynamique vertueuse de création d'activité et d'emploi :

*« Le premier levier pour être à la hauteur de cette ambition, c'est de donner enfin à ces territoires les moyens d'être des pôles de développement et d'y créer une mixité des fonctions entre l'habitat, les services publics et les activités économiques : il s'agit d'offrir aux habitants des quartiers à la fois les services et l'emploi qui leur manquent. »*

**Couvrant la période 2014-2020, la convention d'objectifs entre la Caisse des Dépôts et le ministère chargé de la ville pour les quartiers prioritaires** marque une nouvelle étape de la politique de la ville.

La Caisse des Dépôts apportera sur fonds propres 400 millions d'euros qui permettront :

- d'accompagner les volets « urbain » et « développement économique » des contrats de ville en ingénierie ;
- de poursuivre les investissements dans les quartiers (immobilier d'activité, immobilier commercial,...) ;
- de soutenir la création d'emploi et d'activités ainsi que l'entrepreneuriat.

Acteur historique de la politique de la ville et du renouvellement urbain, la Caisse des Dépôts inscrit ainsi son action dans la continuité des deux précédentes conventions signées en 2003 et 2008 avec l'Etat.

*« Monter des projets de qualité qui impliquent des investisseurs privés et qui satisfassent des niveaux de rentabilité, même relativement bas, tout en tenant compte des contraintes des territoires, reste aujourd'hui difficile »* rappelle Pierre-René LEMAS, directeur général du groupe Caisse des Dépôts.

---

<sup>1</sup> Cf. dossier de presse dédié.

En qualité de partenaire du Programme National de Rénovation Urbaine depuis 2003, la Caisse des Dépôts a ainsi signé 397 conventions et est intervenue dans 530 quartiers, ce qui représente, sur ses fonds propres :

- 170 millions d'euros de crédits d'ingénierie
- 500 millions d'euros pour les investissements immobiliers.

**Par ailleurs, les statuts fondateurs de la société d'investissement dédiée aux centres commerciaux des quartiers prioritaires, « FONCIEREMENT QUARTIER », ont été également signés** en présence des ministres. Réunissant la Caisse des Dépôts et l'EPARECA (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux), cette société civile immobilière permettra de renforcer leurs capacités d'intervention et de constituer un investisseur de référence de l'immobilier commercial de proximité dans les quartiers de la politique de la ville.

*« Grâce à ce nouveau partenariat, des acteurs de référence comme l'EPARECA et la Caisse des Dépôts vont unir leurs efforts pour développer une nouvelle dynamique de soutien aux quartiers. Foncièrement Quartier aura pour objectif d'amorcer et d'accompagner le retour d'une activité économique pérenne, par les commerces de proximité, au service de l'emploi local et de la qualité de vie des habitants »* commente Carole DELGA.

**Contacts presse :**

Groupe Caisse des Dépôts : Neyla Rejichi-Bouaita - +33 (0)1 58 50 40 00 - [neyla.rejichi-bouaita@caissedesdepots.fr](mailto:neyla.rejichi-bouaita@caissedesdepots.fr)

Cabinet Najat VALLAUD-BELKACEM : Jonathan Debaue - 01 49 55 34 17 - [jonathan.debaue@fvjs.gouv.fr](mailto:jonathan.debaue@fvjs.gouv.fr)

Cabinet Carole DELGA : Sophie Dulibeau - 01 53 18 44 06 - [sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr)